

Les élus du conseil scientifique du centre Poitou Charentes  
A M<sup>me</sup> la Présidente Directrice Générale de l'INRA.

Madame la Présidente Directrice Générale,

la consultation que vous avez lancée suite à la rédaction du rapport de F. Houllier dans le cadre de la réorganisation de l'Institut a été précipitée et partielle. Par conséquent, la synthèse élaborée par le Président de Centre suite à la consultation des Conseils ne reflète pas la profonde inquiétude des élus que soulève cette restructuration.

Nous tenons donc à vous faire savoir directement que :

- Nous considérons que les départements dans l'ensemble de leurs prérogatives actuelles, sont les garants indispensables de l'organisation scientifique et stratégique de l'INRA. La restriction de leurs capacités de gestion par la suppression de leurs moyens humains et financiers est donc préjudiciable à la qualité de la recherche agronomique française.
- La gestion des recherches par projets avec attribution des moyens à coûts complets en fonction de stratégies administrées ou soutenues par des agences extérieures à l'INRA risque d'entraîner des dérives d'objectifs de la recherche publique et notamment de renforcer l'orientation clientéliste de nos activités. Nous craignons un dépérissement de l'initiative et du libre arbitre qui sous tendent toute innovation scientifique.
- Nous pensons aussi que le maintien et la réévaluation d'une dotation de base conséquente sont une condition de cette indépendance.
- La mise en compétition des équipes dans le choix des projets soutenus par la DG et/ou par les agences extérieures (publiques ou privées) nous semble aller à l'encontre de la nécessaire collaboration de toutes les disciplines pour faire face aux nouveaux enjeux de la recherche agronomique, de l'alimentation et de l'environnement à l'échelle mondiale.

Il en découle que nous nous associons également pleinement aux motions de l'Unité de Recherche Pluridisciplinaire sur la Prairie et les Plantes Fourragères du Centre Poitou Charentes qui dénonce :

- l'instauration de primes individuelles au mérite pour les chercheurs (la prime d'excellence scientifique que le décret du 10 juillet dernier vous autorise à instaurer dans l'Institut)
- la modulation de la dotation de base en fonction de la mise en alerte par les CSS de chercheurs des unités.

La fiche 4 concernant 'l'appui à la recherche' n'a pas été mise en débat dans le Conseil Scientifique du centre. Cependant, nous ne cautionnons nullement l'instauration de nouvelles modalités de service entre maître d'œuvres et maître d'ouvrage. En effet, nous ne travaillons pas dans le bâtiment à la réalisation d'ouvrages financés par une clientèle mais dans la recherche, l'innovation et le développement pour la société envers laquelle nous nous devons d'être impartiaux.

Dans l'espoir que vous nous entendrez, nous vous assurons, Madame la Présidente Directrice Générale, de notre sincère considération.

A Lusignan, le 6 novembre 2009.

Les élus du Conseil Scientifique du centre Poitou-Charentes

Didier Combes  
Séverine Deretz  
Jean-Louis Durand  
Vincent Furstoss  
Marc Ghesquière  
Philippe Guillouet  
Isabelle Litrico  
Eric Marchoux

Copie : le personnel du Centre Poitou-Charentes.